

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Michel RAFFIN, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Micheline REBREYEND-COLIN représentée par sa suppléante Elisabeth BOUILLER, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY
Philippe LAMARD, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Roland VUITTON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Michel BOUQUEROD, Josiane CARRETIÉ, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES.
BSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine CHARBONNIER, Eric JACQUEMIN, Frédéric JACQUEMIN, Lionel BUFFAVAND, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Pascal RAVIER, Daniel DUVERNAY, Jacques GIRERD.
INVITE absente: Hélène PELISSARD.
SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard RUDE.

Le Président ouvre la séance et remercie les conseillers communautaires de leur présence.

Le projet de territoire

Pour se situer, se doter d'une vision du territoire à plus long terme, organiser les priorités d'actions, souligner et partager la complémentarité entre les communes et la collectivité, les conseillers communautaires avaient lancé la démarche de projet de territoire. Il se construit à partir des atouts et des faiblesses du territoire et permet de définir et de fixer de manière collective les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir. Le cabinet d'études ARGOS accompagnait la démarche. Or la liquidation judiciaire de cette structure a été prononcée, mais le projet de territoire n'est pas abouti. Seules les phases diagnostic et recensement des actions sont réalisées. Le Président regrette que les acteurs économiques, les associations, la population se soient peu engagés dans la démarche, et que les élus, à part quelques-uns, ne se soient pas sentis concernés par ce projet. Ils devaient être un élément moteur. Définir les orientations stratégiques n'a pas été abordé. Ce document ne revêt pas de caractère d'obligation par la réglementation, mais il facilite les demandes d'aides financières et constitue une feuille de route à moyen et long terme. Au vu de la faible participation et implication, tout particulièrement des élus, le Président s'interroge sur leur envie d'avoir un projet de territoire et de le faire vivre. Il propose de recueillir, dans les 8 jours à venir, l'engagement des délégués communautaires avant d'organiser de nouvelles réunions.

Immobilier d'entreprises : convention avec la Région Bourgogne Franche Comté

Par la loi NOTRe, la compétence économique a été transférée des conseils départementaux aux régions. La Région Bourgogne Franche-Comté a défini sa politique d'aides aux acteurs économiques ou associations. L'aide est parfois conditionnée par un engagement de l'EPCI. Une convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté permettrait le cofinancement.

Les conseillers communautaires considèrent que la collectivité devra définir son propre règlement d'intervention en tenant compte de toutes les situations qui peuvent se présenter. Comme l'absence de convention peut pénaliser les acteurs économiques ou les associations, à l'unanimité ils approuvent la convention et autorisent le Président à la signer.

MSAP : Nouvelles attributions

Ce service, qui est offert à l'ensemble de la population, permet d'apporter, une aide à l'utilisation d'Internet et une aide pour effectuer les démarches administratives et d'emploi. Cette possibilité relève de la convention signée avec des partenaires: MSA, CAF, Pôle Emploi et prochainement la Préfecture (dématérialisation de la demande de carte grise) et de la Direction Générale des Finances Publiques – DGFIP (déclaration de revenus en ligne....).

Remplacement secrétaire de mairie

La personne qui assure le secrétariat du Syndicat à la Carte et des communes de Dramelay et de La Boissière par le biais de convention de mise à disposition et le secrétariat de la commune de CHARNOD est absente, pour raisons médicales, depuis quelques semaines. Malgré le souhait que sa santé s'améliore, il était nécessaire de réfléchir, avec les maires concernés, et dans l'urgence, à une solution pour le remplacement de la secrétaire. Les candidatures à l'offre d'emplois diffusée à toutes les communes du territoire et proches voisines n'ont pas pu être retenues, il fallait un agent « formé » et « opérationnel » dès l'embauche.

Compte tenu de l'urgence de ce dossier et de la montée en puissance des services proposés par la MSAP, le poste de l'agent assurant cette fonction passera progressivement à temps plein, au fur et à mesure qu'elle pourra quitter les 2 communes pour lesquelles elle travaille aujourd'hui. Elle serait mise à disposition du Syndicat à la

Carte ainsi qu'un agent de la commune d'Arinthod, pour quelques heures par semaine. Les conventions de mise à disposition entraîneront le remboursement des frais.

Les conseillers communautaires sont favorables à cette solution mais demandent à approfondir ce sujet qui s'inscrit dans le schéma de mutualisation, aucune commune n'est à l'abri.

✚ La fibre : validation de proposition de programme par le Conseil Départemental

Le tableau ci-dessous compare la proposition de juillet à celle présentée ce soir. La couleur rouge est attribuée aux communes dont la connexion Internet est très mauvaise, la couleur orange à celles où la connexion est médiocre et la couleur verte à celles qui ne rencontrent pas de problèmes particuliers.

Communes classées par plaques de connexion	Première proposition du Conseil Départemental juillet 2017	Dernière proposition octobre 2017
GIGNY - GRAYE ET CHARNAY - LOISIA	Montée en débit	Montée en débit
DESSIA - LAINS - LOUVENNE - MONTREVEL - SAINT JULIEN	Montée en débit	Montée en débit
BROISSIA - BOURCIA - VILLECHANTRIA	Montée en débit	Montée en débit
CHARNOD - MONTAGNA LE TEMPLIER - MONTFLEUR - VILLENEUVE LES CHARNOD	Montée en débit	Montée en débit
CEZIA - CHEMILLA - GENOD - LAVANS - SAINT HYMETIERE - VOSBLES	Montée en débit	FttH
ARINTHOD - CHISSERIA - DRAMELAY - VALFIN SUR VALOUSE	Hors programme	FttH
ARINTHOD	Hors programme	FttH
CHATONNAY - FETIGNY - LA BOISSIERE - LEGNA - SAVIGNA	Montée en débit	Montée en débit
CHAMBERIA - MARIGNA - MONNETAY - NANCUISE	Montée en débit	Montée en débit
CORNOD - COISIA - THOIRETTE	Montée en débit	Montée en débit
AROMAS - THOIRETTE	Montée en débit	Montée en débit
CHANCIA - CONDES - VESCLES	Montée en débit	FttH
CERNON - LECT	Hors programme	Hors programme
ANDELOT MORVAL - FLORENTIA - LA BALME D'EPY - NANTEY - THOISSIA - VAL D'EPY	Hors programme	Hors programme
nombre de communes couvertes Montée en débit	19	19
nombre de communes couvertes FttH	0	12
nombre de zones blanches restantes	2	0

Il subsiste des questions quant à l'éligibilité des communes historiques de Chatonnay, de Villechantria et de la commune de La Boissière. Si une opération de montée en débit ne peut être menée, une opération sans fil sera proposée.

Malgré tous les échanges avec le Président du Conseil Départemental, ses services et Monsieur le Préfet, la dernière proposition du Conseil Départemental ne répond pas à la volonté de déployer la fibre sur tout le territoire mais respecte l'exigence de ne plus avoir de zones blanches. Les travaux sont prévus sur une période de 5 ans mais aucune échéance, plaque par plaque n'est précise. Le Président fait part de sa déception et trouve dommageable que le Conseil Départemental n'ait pas plus d'ambitions. Tout comme d'autres conseillers communautaires, il estime que le déploiement de la fibre est un des outils pour développer et dynamiser l'activité économique, pour rendre attractif le territoire, tout particulièrement sur notre secteur géographique comptant de nombreux villages éloignés les uns des autres. La distance depuis le répartiteur téléphonique influe sur la qualité des connexions internet.

Pour améliorer la qualité des connexions internet, quel que soit le village et la solution retenue par le Conseil Départemental, les conseillers communautaires s'étaient engagés à participer financièrement au programme départemental - 25% du coût résiduel.

Conscients que la montée en débit n'est pas la bonne solution mais aussi que l'absence de convention avec le Conseil Départemental signifierait que le territoire communautaire sera complètement écarté de tous programmes, le conseil communautaire, par 35 votants par 26 voix Pour 5 Abstentions et 4 voix Contre approuve la convention de partenariat à intervenir entre le Conseil Départemental du Jura et la Communauté de Communes Petite Montagne ; s'engage à financer la part résiduelle du programme de travaux, à hauteur de 360 € par prise pour le FTTH et 230 € par prise pour la montée en débit et autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette opération dont la dite convention.

✚ Projet d'aménagement : ZAD à THOIRETTE-COISIA

Madame le Maire de THOIRETTE-COISIA et l'association « les amis de la PLATIERE » ont interpellé le Président sur le fait que des acquéreurs potentiels et sérieux se sont manifestés par rapport à la vente du site de la PLATIERE. La crainte de plus avoir accès à la rivière et le projet associatif, éducatif et culturel qui se construit sont exposés par 2 membres de l'association, le Président leur ayant demandé d'intervenir.

Depuis la modification des statuts au 01/01/2017, le droit de préemption est exercé par la Communauté de Communes qui peut le rétrocéder à la commune concernée.

Instaurer une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) permettrait de disposer d'un outil pour préparer des opérations d'aménagement sur le long terme, afin d'éviter que l'annonce d'un projet ne déclenche une hausse des valeurs foncières. Détenir un droit de préemption n'équivaut pas à valider un projet.

A l'unanimité le conseil communautaire décide d'instaurer une ZAD sur THOIRETTE-COISIA. Elle concernera le secteur de la Platière, de la lône et de l'hôtel-restaurant du Pont. La commune de THOIRETTE-COISIA sera désignée bénéficiaire.

✚ Affaires scolaires :

• Rythmes scolaires : organisation rentrée 2018

La nouvelle réglementation permet de définir le temps scolaire sur 4 jours au lieu de 4 jours ½ comme aujourd'hui. La modification doit faire l'objet d'une demande des enseignants puis être acceptée par la collectivité.

Le conseil communautaire n'envisage pas de modifier les rythmes scolaires à la rentrée 2018. Il veut conserver et poursuivre l'expérience d'une organisation à 4,5 jours, garder une homogénéité des rythmes scolaires sur l'ensemble du territoire, tenir compte de plusieurs études selon lesquelles les écoliers sont plus réceptifs le matin, conserver la pratique des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) qui visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc., pratique qui serait remise en cause avec le changement des rythmes scolaires.

• Scolarisation des enfants de Cernon

Suite à la fermeture de l'école primaire de Cernon, certains parents avaient choisi de scolariser leurs enfants à LECT et d'autres sur ARINTHOD. Face au risque de fermeture de l'école de LECT donc d'un transfert des écoliers dans d'autre école encore plus éloignée de leur domicile que celle d'ARINTHOD, les élus valident la scolarisation de tous les enfants de Cernon sur ARINTHOD à la rentrée 2017-2018. Cela concernera 10 enfants de primaire ou maternelle. Les familles auront la possibilité de les inscrire à la cantine. L'organisation des transports scolaires sera facilitée car les collégiens de Cernon viennent déjà au collège d'ARINTHOD.

✚ Visite de Monsieur le Préfet sur le territoire : ½ journée en novembre

Monsieur le Préfet a répondu favorablement à l'invitation du Président. Sa visite est prévue le 15 novembre de 14 heures 30 à 17 heures.

✚ Point sur tous les dossiers en cours

Eau potable : le transfert obligatoire de la compétence eau potable est assainissement reste obligatoire au 01/01/2020 mais des allègements sur la mise en oeuvre seraient possible. Le gouvernement a confié le dossier à une commission consultative.

GEMAPI : la compétence sera exercée au 01/01/2018 par les EPCI mais un projet de Loi déposé en janvier ou février 2018, portant sur des aménagements éventuels, est annoncé.

Monsieur le Préfet de l'AIN a arrêté le périmètre d'intervention du futur SR3A. En concertation avec Monsieur le Préfet du JURA, les périmètres seront raisonnés par masse d'eau : en amont du barrage de COISELET il s'agira de la Haute vallée de l'AIN et en aval de la Basse vallée de l'AIN. De ce fait le secteur de THOIRETTE-COISIA relèvera du syndicat SR3A.

Projets touristiques

Le rendu de l'étude sur la valorisation du site du pic d'Oliferne a été présenté en petit comité avant de l'être en conseil communautaire.

Site de Coiselet : le rendu de l'étude sera présenté aux conseils municipaux concernés.

Etude Lacs Rivières et Cascades : un comité de pilotage a été mis en place par le Parc Régional Naturel du Haut Jura et le Pays Lédonien. Une rencontre, à laquelle a participé Monsieur CHARRIERE s'est tenue le 10/10/2017. Il paraît très important de suivre ce dossier.

Schéma des déplacements doux

L'étude porte sur 2 volets : déplacements entre 2 communes ou à l'intérieur d'une commune
sécurisation et amélioration de l'existants sur les bourgs « équipés »
(THOIRETTE-COISIA, ARINTHOD, VAL SURAN Saint-Julien).

Ce point complétera l'étude en cours de revitalisation des bourgs.

Les Maires sont invités à retourner le questionnaire que la communauté de communes leur a adressé !

Affaires diverses

Assainissement : une commission est prévue le 10/11/2017

Comme l'implantation des unités de traitement et le tracé du réseau nécessite souvent des conventions de passage et d'achat de terrain, les dossiers ne peuvent être lancés avant de trouver un accord sur ces points. Le Président invite les Maires à décider les propriétaires concernés.

Les accords des propriétaires sur CORNOD étant actés, le dossier suit son cours.

Voirie

Les travaux de voirie sont terminés. Comme il n'est plus permis d'organiser de pêche électrique en cette période, les travaux sur le Pont de CORNOD sont reconduits pour le printemps prochain.

Recensement de travaux de débroussaillage (exécutés janvier ou février 2018) : les maires sont invités à transmettre leurs demandes avant le 20/10/2017.

En rappelant la date de la visite de Monsieur le préfet le 15/11/2017, qui sera suivie d'une réunion d'informations et d'échanges sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et d'un conseil communautaire,

le Président lève la séance à 21 heures 15